

# Le crédit

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **57 (1969)**

Heft 100

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272371>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LE CRÉDIT

Un avis objectif sur les différentes manières d'acheter maintenant et de payer plus tard est donné dans « About Credit », cette petite brochure anglaise, publiée par le « Consumer Council », qui entretient, cette fois, les lecteurs des diverses formes d'emprunt. Simplement écrit, aisément compréhensible, « About Credit » rendra de grands services à celui ou à celle qui veut emprunter.

Certaines méthodes d'emprunt offrent plus de commodités que d'autres. Certaines sont meilleur marché, bien qu'elles coûtent en réalité plus que la plupart des gens ne le pensent. « Vous seul pouvez décider celle qui convient le mieux à vos besoins », dit le petit livre.

## « BUDGET ACCOUNT »

Certains magasins accordent un crédit perpétuel, mais payable régulièrement, et pendant lequel le client peut acheter tout ce qu'il veut, mais sans dépasser une certaine somme. Cependant, ce mode d'achat est assez coûteux, vu que le taux d'intérêt annuel peut être plus que doublé si l'on use du crédit à intervalles réguliers.

## CRÉDIT COMMERCIAL

C'est un crédit préparé par le détaillant, très variable selon la maison qui vend.

## CARTES DE CRÉDIT DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Ce système est fort bon marché pour les membres de ces sociétés, mais le choix de la marchandise est plutôt restreint.

## MAISONS DE FINANCEMENT

Si vous désirez moderniser votre maison, y installer le chauffage central, transformer votre cuisine ou construire un garage, et, pour cela, vous faire prêter une certaine somme, vous pouvez avoir recours à un emprunt personnel dans une maison de financement. Celles-ci sont des compagnies qui prêtent de l'argent aux commerçants pour financer des transactions de location-ventes et de vente à crédit et qui sont également disposées à prêter à des privés, afin de financer certains projets. Aucune caution n'est nécessaire. La com-

panie veut cependant avoir des références. Le remboursement d'emprunts personnels peut être étalé sur une dizaine d'années. L'argent ne passe alors pas par vos mains, car la maison de financement règle directement l'entrepreneur ou le fournisseur, et vous ne faites que verser régulièrement vos mensualités à cette même maison de financement. L'emprunt dans une telle maison est particulièrement alléchant si vous avez besoin d'un prêt d'une certaine importance. Mais il vous reviendra, en fin de compte, fort cher.

## le gaz est indispensable

EMPRUNT À UNE POLICE SUR LA VIE  
Il se fait assez couramment, d'autant plus que le taux d'intérêt est très bas.

## BUREAUX DE PRÊT

Ils rendent de fiers services, mais ils sont hors de prix !

## PRÊT SUR GAGE

On prête contre de la marchandise laissée en gage. Mais on ne prête qu'une partie de la valeur de cette marchandise, ce qui est assez décevant.

## LOCATION-VENTE

Les prix de location-vente, considérablement variables ne sont pas tous contrôlés par la loi, à moins d'atteindre à un certain chiffre. A ce moment-là, sur le contrat doivent être indiqués, en toutes lettres, le prix au comptant et le prix de location-vente de la marchandise. Si le contrat est signé à votre domicile ou à un endroit autre que ce que l'acte de location-vente appelle « lieux propres au commerce » (magasin, salle d'exposition ou le bureau d'une compagnie financière), vous avez le droit de l'annuler dans les 72 heures qui suivent la réception (par poste) de la seconde copie du contrat, la première vous ayant été remise au moment de

la signature. Il va de soi que les mensualités qu'exige un contrat de location-vente doivent être payées régulièrement, faute de quoi la marchandise est reprise sans autre par celui qui la loue, puisque, en somme, elle lui appartient, tant que le prix total n'a pas été payé.

Un loueur peut rendre volontairement la marchandise à n'importe quel moment s'il n'est plus apte à verser les mensualités exigées. Cependant, toutes les mensualités précédant la date de retour de la marchandise doivent être réglées.

Si, d'autre part, un loueur veut s'acquitter en une seule fois de toute sa dette alors qu'il en a déjà payé la moitié, il doit quand même en payer l'intérêt entier. Evidemment, l'intérêt peut varier selon les maisons de location-vente. Ainsi, des sociétés coopératives peuvent offrir au loueur de meilleures conditions que certains petits commerçants. Avant de signer un contrat, le loueur fera bien de comparer les offres de diverses maisons. Et quand vous comparez les taux d'intérêt (n'oubliez pas de comparer aussi les prix au comptant !), assurez-vous si le taux concerne le solde de la dette ou — ce qui est si souvent le cas — la somme entière. Il y a, en tout cas, une différence entre le véritable taux de l'intérêt et celui qui a été fixé. Quoi qu'il en soit, même si le système location-vente n'est pas le moyen le moins cher d'acheter à crédit, il est, du moins, l'un des plus commodes, les formalités étant minimes.

## VENTE À CRÉDIT

Quelle différence y a-t-il entre la location-vente et la vente à crédit ? Pour le client, le coût est le même. Dans les deux cas, un dépôt et des acomptes sont payés, mais avec la location-vente, la marchandise est un bien de louage, saisissable si le loueur a du retard dans ses mensualités. Dans la vente à crédit, la marchandise est acquise à l'acheteur dès qu'il a effectué son premier versement. Si l'acheteur se met en retard avec les acomptes, la marchandise ne peut lui être enlevée comme elle l'est, dans les mêmes circonstances, quand il y a location-vente, mais il peut être poursuivi pour dette par les tribunaux.

Comme la location-vente, la vente à crédit n'est par réglementée par la loi, et son coût peut varier considérablement. Certains commerçants offrent des rabais substantiels si la dette est payée en entier bien avant l'échéance ou dans un minimum de temps. Il faut donc comparer les conditions qu'offrent les différentes maisons de vente avant de se lancer...

A noter que toute location qui conduit à la vente devrait être, comme la vente à crédit, en tous points conforme à la législation concernant la vente par acomptes (versement initial d'une certaine importance, droit de résiliation de quelques jours), que, selon la Cour, « la location-vente est au plus haut point propre à tourner les dispositions légales sur la vente par acomptes » et que, selon le Dr Stoffer, de la Société suisse des juristes, « on doit voir dans le contrat de location-vente une vente par acomptes déguisée lorsque l'objet de location, selon le désir exprès ou tacite des parties, doit devenir la propriété du locataire après paiement de tous les acomptes ou lorsque le loyer est fixé de telle manière qu'avec le paiement de la dernière mensualité, le prix de vente serait atteint... ».

Quoi qu'il en soit, n'importe qui peut conclure un tel contrat, en somme coûteux, mais fort tentant, puisqu'on peut jouir de la marchandise avant de l'avoir payée. Mais la jeune fille ou le jeune homme qui n'a pas atteint l'âge de 21 ans doit être cautionné par un adulte s'en portant garant et s'engageant à payer l'arriéré en souffrance ou la somme impayée.

## L'ACHAT PAR ORDRE POSTAL

L'achat par ordre postal d'après un catalogue est un moyen d'emprunter gratuitement, en peu de temps, mais les prix de catalogues sont moins souples que les prix de magasins. L'écoulement aisé des articles de vente et les difficultés de vente n'ont pas beaucoup d'effet sur eux. Et il n'est pas rare qu'ils soient plus élevés que ceux des boutiques.

## LES CHÈQUES COMMERCIAUX

Les magasins qui acceptent les chèques commerciaux paient environ 12 1/2 % de la valeur nominale de chaque chèque à la compagnie faisant le commerce de ces chèques, et cela revient évidemment fort cher au client... Mais, fait remarquer « About Credit », avec un chèque commercial, l'acheteur est considéré comme un client payant comptant

et peut, de ce fait, emporter la marchandise sans délai.

## EN DÉFINITIVE A COMBIEN REVIENT LE CRÉDIT ?

Certainement à un prix nettement supérieur au prix d'achat comptant. On doit surtout mettre en garde les gens contre les produits dont le prix a tendance à baisser, car si l'on a tout intérêt à acheter à crédit s'il y a un renchérissement ensuite, on ne fait pas une bonne affaire dans le cas contraire. Il faut en tout cas toujours se renseigner pour savoir si le coût du produit qu'on veut acheter à crédit a tendance à augmenter ou à diminuer.

Il convient enfin, avant d'acheter de la marchandise à crédit, d'additionner soigneusement les mensualités exigées et l'acompte initial, et de comparer le résultat avec le prix réel de cette marchandise. On peut avoir des surprises !

L'Helvétie.

# LES PRODUITS DE LESSIVE

Actuellement, le marché est envahi par une diversité de produits de lessive sans cesse grandissante, si bien que la consommatrice a vraiment de la peine à s'y retrouver. D'innombrables prospectus, concours, annonces, téléspots rapportent en termes superlatifs des résultats de lessive fabuleux, jamais encore obtenus. On parle de blanc plus blanc que le blanc, du blanc le plus éblouissant du monde. Mais cette réclame ne donne que très rarement des informations vraiment objectives.

C'est pourquoi l'Institut suisse de recherches ménagères a rédigé une publication donnant des renseignements sur la composition des produits de lessive et la fonction de leurs éléments.

## LES SUBSTANCES

Chaque produit de lessive contient des particules détersives. Elles peuvent être du savon ou de la matière synthétique. En s'insérant entre le textile et la salissure (poussière, saie, gras, etc.), les particules séparent les salissures du tissu et les enlèvent.

Les saches « colorantes » (thé, café, vin, fruits, etc.) sont produits au moyen d'ingrédients chimiques, de **blancs à blanchir** à base de chlorure d'oxygène tels que perborate, pour ne nommer que le plus fréquemment utilisé. Les substances organiques telles que le sang, le cacao, etc., les albumines surtout, doivent être dissoutes à l'aide d'enzymes. Ce sont des substances particulièrement actives qui dissolvent biologiquement les matières albuminoïdes et les graisses. On peut comparer ce procédé à celui de notre digestion. Les produits contenant des enzymes sont souvent appelés « bio-actifs ».

Pour transformer le calcaire de l'eau en une substance inoffensive, on insère aux produits de lessive des polyphosphates, appelés **adoucissants** rapides. Si l'eau dure n'est pas adoucie, une grande partie du savon ajouté à cette eau sera décomposé. Il forme un résidu appelé « savon-calcaire », n'a aucun pouvoir détersif, au contraire surcharge le linge et peut le déposer sur le linge et dans la machine à laver. Les substances détersives synthétiques peuvent également réagir et se décomposer dans l'eau dure, en formant des dépôts inorganiques. Le linge ainsi encroûté a un toucher désagréable et s'abîme beaucoup plus rapidement. La quantité d'adoucissant rapide intégré dans les poudres de lessive suffit en général pour l'eau d'une dureté de 30° français au maximum.

Les **azurants optiques** sont des substances fluorescentes, des cristaux enrobant les fibres textiles, transformant et réfléchissant les rayons ultraviolets — invisibles à l'œil — en une lumière visible. Ils font paraître le linge blanc plus blanc, qu'il ne l'est en réalité. Les couleurs semblent plus vives et rafraîchies.

Comme de longue date déjà, les fabricants de textiles procèdent à l'azurage du linge blanc et de couleurs, il est compréhensible, sinon logique, que les fabricants de poudres à lessive ajoutent de l'azurant optique à leurs produits en vue de restituer au linge l'aspect de ce blanc ou de ces couleurs vives.

Les azurants optiques ne portent aucun préjudice au linge. Les teintes dites « pastels » peuvent parfois changer de nuance.

Les azurants optiques jaunissent lorsqu'ils sont exposés à une lumière vive, ou peuvent-il arriver de sortir de la machine un linge éblouissant de blancheur et de le retrouver jauni après l'avoir fait sécher trop longtemps au soleil. Pour que le linge reste blanc, il faut le faire sécher à l'ombre, dans une penderie à l'intérieur ou dans un séchoir électrique, par exemple un tumbleur. Si l'on ne veut pas renoncer à le faire sécher au soleil, il faut rentrer le linge encore légèrement humide, car les azurants optiques jaunissent surtout si le linge sec est exposé longtemps au soleil.

Si l'on veut laver son linge sans azurants optiques on peut utiliser un produit de prélavage non seulement pour le pré-lavage mais aussi pour le lavage, à condition que le linge ne soit pas trop sale.

## POUR LE LINGE BLANC ET DE COULEURS

Pour laver ce linge à une température de 90°, respectivement de 60° C, on peut utiliser :

1. **Produits de pré-lavage - produits de lessive**  
Les produits de pré-lavage ou contenant une quantité minime de matières premières synthétiques possèdent un très grand pouvoir détersif, efficace surtout à haute température. Ils sont naturellement tout indiqués pour la cuisson. On les utilise en général combinés avec un produit de pré-lavage. Dans ce cas, il est important d'utiliser ensemble

la page de l'acheteuse

qui veut connaître ses produits, ses prix, son pouvoir d'achat

des produits du même fabricant, parce qu'ils se complètent l'un l'autre.

2. **Produits combinés** (pour le pré-lavage et le lavage)

Ce sont des produits qui contiennent des substances détersives à base de savon et de matières premières synthétiques. On les utilise pour le pré-lavage et le lavage. Ce sont des produits à « paquet unique », appelés également produits combinés. Ces produits très faciles à l'emploi, présentent l'avantage de simplifier le travail. Ils donnent de bons résultats si le linge est normalement sale.

3. **Les produits de lessive synthétiques**

Les produits de lessive synthétiques ont la propriété de dissoudre très facilement les matières grasses. Ils sont donc tout spécialement indiqués pour le lavage du linge fortement grassieux. On ne peut pas les utiliser dans les machines à laver parce qu'ils moussent trop.

## ACTION SPÉCIALE

Comme, aujourd'hui, les produits de lessive contiennent en général tous les éléments nécessaires à un résultat satisfaisant, on n'utilise les produits auxiliaires que dans des cas spéciaux.

Si la dureté de l'eau dépasse 30° français, on ajoute au lavage de l'**adoucissant rapide** pour éviter des incrustations au linge et à la machine. Une adjonction est nécessaire au moment où le métal du tambour devient mat et le linge dur et désagréable au toucher. Il n'est pas encore trop tard, car les adoucissants rapides sont capables de dissoudre les incrustations déjà formées.

On ne doit pourtant pas ajouter trop d'adoucissant, parce que les poudres de lessive moussent trop dans de l'eau extrêmement douce. Si l'on diminue alors la quantité de la poudre, il est possible que le résultat du lavage ne soit plus satisfaisant.

Si le linge est fortement taché (thé, café, vin, fruits, etc.), l'adjonction d'un **produit à blanchir** s'impose au processus de cuisson.

Les **revitalisants** enveloppent d'un film très fin les fibres et rendent le textile moelleux au toucher.

Il est important de savoir que les revitalisants ne supportent pas l'effet des produits de lessive. C'est la raison pour laquelle il faut les utiliser séparément. Avant le traitement, le linge doit être rincé à fond, faute de quoi l'effet voulu ne se produira pas et le linge perdra même ses qualités d'absorption. Il faut également se rendre compte qu'un dosage trop élevé du revitalisant rendra le linge mollassé et sans consistance.

Les revitalisants peuvent être utilisés pour le lavage à la main et à la machine. Dans l'automate on l'ajoute à la dernière eau de rinçage du programme. Il existe des machines qui exécutent cette opération automatiquement. On peut également utiliser le revitalisant après le programme normal dans un programme de rinçage d'une durée de 4 à 6 minutes. Ensuite le linge est essoré ou non, suivant le cas.

On utilise des revitalisants surtout pour le linge fin. En général, il est superflu pour le linge de ménage normal, à l'exception des linges éponges et des tricots qu'on aime bien soupler.

La publication « Produits de lessive » comprend en outre une liste complète de tous les produits de lessive pour le linge blanc et de couleurs et des produits auxiliaires comme adoucissants rapides, produits à blanchir et revitalisants textiles, expertisés et approuvés par l'IRM.

En ce qui concerne les produits pour le linge fin, il existe une publication séparée. On y trouve tous les produits de lessive pour le linge fin — expertisés et approuvés par l'IRM — leur qualité et emploi, le dosage pour le linge normalement sale, ainsi que quelques règles générales pour le lavage du linge fin.

Ces deux publications sont envoyées contre paiement à l'avance de 1 fr. 10 (plus port) sur le compte de chèques postaux Zurich 80-41571, ou en timbres-poste à l'Institut suisse de recherches ménagères, IRM, Nordstr. 31, 8035 Zurich.



INSTITUT DE BEAUTÉ  
LYDIA DAINOW

Ecole d'esthéticiennes  
Diplôme International Cidexco

Rue Pierre-Fatio 17  
Tél. (022) 35 30 31

Genève  
Membre de la FREC